

2015-6700  
2016-02-03

MGK® Diéthyl toluamide

POUR LA FABRICATION OU LA PRÉPARATION

N° D'HOMOLOGATION 18091

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Insectifuge liquide  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE :

* DEET (N, N-Diéthyltoluamide) plus toluamides actifs apparentés (Isomères Ortho et Para) .....	98,25%**
** DEET (N, N-Diéthyltoluamide).....	98,14%
Toluamides actifs apparentés (Isomères Ortho et Para) :.....	0,11%

MGK® - Marque de commerce enregistrée de la société McLaughlin Gormley King Co.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR  
LA PEAU ET LES YEUX



POISON

CONTENU NET : 3,8 – 209 L

Fabriqué pour :

VERTELLUS PERFORMANCE MATERIALS  
INC.  
2110 W. Gate City Blvd  
Greensboro, NC 27403  
U.S.A.

1-336-292-1781

MODE D'EMPLOI

Si le produit est reçu par temps frais, le laisser réchauffer à la température ambiante. Ne pas appliquer de chaleur.

Ce produit doit être utilisé seulement pour la fabrication de produits insecticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ce produit doit être utilisé avec les solvants et/ou les porteurs appropriés, et dans le cas des produits sous pression, les propulseurs appropriés, afin de produire un insecticide.

**PRÉCAUTIONS :** EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut causer des blessures oculaires. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des irritations cutanées aux personnes ayant la peau sensible. Éviter tout contact avec les yeux ou les lèvres (bouche). Éviter la contamination de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

**PREMIERS SOINS :** en cas d'ingestion : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** Ne pas entreposer, utiliser ni déverser près d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION :** les fabricants canadiens doivent éliminer la matière active ou les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour de plus amples renseignements et détails à propos du nettoyage de renversements, contacter l'organisme provincial de réglementation ou le fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )